

ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 101^e SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 20 JUIN 2024, À VILLEBOIS

APPROUVÉ LE 12 DÉCEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA 101^E SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 20 JUIN 2024, À VILLEBOIS

PRÉSENTS

Belleau-Poirier, Caroline		Ville de Chapais (<i>par conférence web</i>)
Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Desgagnés, Claudine		Localité de Valcanton
Dubé, Réal		Ville de Matagami
Dubé, René	président	Ville de Matagami
Elliott, André		Localité de Villebois
Fortin, Jacques		Ville de Chapais
Lafrenière, Guy	vice-président	Ville de Lebel-sur-Quévillon
Lebrun, Sébastien		Localité de Radisson (<i>par conférence web</i>)
Lemoyne, Denis		Ville de Lebel-sur-Quévillon (à partir de 16 h 04)
Poirier, Alain		Ville de Chibougamau

INVITÉS

Boivin, Philippe	Directeur régional du MAMH (<i>par conférence web</i>)
Lessard-Légaré, Miriam Audrey	Conseillère politique du député d'Ungava (<i>par conférence web</i>)

ÉGALEMENT PRÉSENTES

Arseneault, Linda	Adjointe de direction
Brousseau, Marie-Claude	Directrice générale
Cloutier, Annie	Coordonnatrice à l'administration et aux finances
Payer, Annie	Directrice générale adjointe et directrice des affaires juridiques (<i>par conférence web</i>)
Rouleau, Camille	Agente de soutien administratif

FORMANT QUORUM

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 15 h 54.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-06-20-01

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant, en y ajoutant les points 9.1 et 9.2.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 100^e séance régulière tenue le 25 avril 2024
4. Administration

- 4.1 Correspondance
- 4.2 États financiers, chèques émis et salaires payés au 30 avril 2024
- 4.3 Fonds Eastmain - États financiers et chèques émis au 30 avril 2024
- 4.4 Échelles salariales 2024-2025
- 4.5 Bureaux administratifs
- 4.6 Dépôt du Rapport annuel 2023-2024 sur l'application du *Règlement de gestion contractuelle*
5. Ententes et partenariats
 - 5.1 Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires – Priorités régionales 2025-2029
 - 5.2 Fonds québécois d'initiatives sociales – dépôt de la reddition de comptes 2023-2024
 - 5.3 Convention d'aide financière – Pôle jamésien d'économie sociale
6. Fonds québécois d'initiatives sociales
 - 6.1 FQIS24-001 – Bienveillance pour tous – CHA
 - 6.2 FQIS24-002 – Rassembler pour mieux aider – VAL-VIL
 - 6.3 FQIS24-004 – La soupe populaire – CHA-CHI
 - 6.4 FQIS24-005 – Repas et ressources pour tous - LSQ
7. Programmes de soutien au développement
 - 7.1 PDC-117 – Pajegasque en fête – VAL-VIL
 - 7.2 PDC-119 – Initiation à l'apiculture - LSQ
 - 7.3 PDC-122 – Les Veillées allumées - CHI
 - 7.4 PF-045 – Festivités de la Fête nationale - RAD
 - 7.5 PIEC-091 – Achat d'une thermopompe - MAT
 - 7.6 PIEC-092 – Réaménagement du bâtiment - CHA
 - 7.7 PIEC-093 – Acquisition d'estrades – LSQ
 - 7.8 PIEC-095 – Réaménagement du terrain – RAD
 - 7.9 PPE-016 – Évaluation immobilière de bâtiments en vue de leur acquisition - MAT
 - 7.10 PSE-012 – Plan de travail en marketing – CHI
8. Fête anniversaire de l'ARBJ
9. Divers
 - 9.1 Service ambulancier dans le secteur Chapais et Chibougamau
 - 9.2 Demande d'une région Nord-du-Québec de camionnage en vrac
10. Questions du public
11. Prochaine séance
12. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 100^e SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 25 AVRIL 2024

Le procès-verbal de la 100^e séance régulière tenue le 25 avril 2024 est déposé pour adoption.

Sur proposition de M. Jacques Fortin, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-06-20-02

D'ADOPTER le procès-verbal de la 100^e séance régulière tenue le 25 avril 2024 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **ADMINISTRATION**

4.1. **CORRESPONDANCE**

La correspondance du 18 avril au 18 juin 2024 est déposée pour information.

4.2. **ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 30 AVRIL 2024**

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés au 30 avril 2024 sont déposés pour adoption.

Sur proposition de M. Guy Lafrenière, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-06-20-03

D'ADOPTER les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 30 avril 2024 comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3. **FONDS EASTMAIN - ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 30 AVRIL 2024**

Les états financiers et la liste des chèques émis au 30 avril 2024 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Jacques Fortin.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-06-20-04

D'ADOPTER les états financiers et les chèques émis au 30 avril 2024 du Fonds Eastmain comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4. **ÉCHELLES SALARIALES 2024-2025**

Les échelles salariales 2024-2025 sont déposées pour adoption.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-06-20-05

D'ADOPTER les échelles salariales 2024-2025 comme présentées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5. BUREAUX ADMINISTRATIFS

CONSIDÉRANT QUE les bureaux administratifs de l'Administration régionale Baie-James (l'« ARBJ ») sont actuellement localisés dans l'édifice Le Jamésien, à Matagami;

CONSIDÉRANT QUE l'ARBJ connaît une croissance continue et que l'espace actuel des bureaux administratifs ne répond plus à ses besoins opérationnels et sécuritaires;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un nouvel édifice est essentielle pour permettre aux employés de travailler dans un environnement adapté, sécurisé et propice à leur épanouissement professionnel;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un nouveau siège abritant les bureaux administratifs de l'ARBJ contribuera à renforcer l'attractivité de l'organisation comme employeur et facilitera la rétention du personnel;

CONSIDÉRANT QUE le projet est directement lié à la demande de soutien à la vitalité des communautés de la Baie-James et de priorisation des enjeux régionaux.

Sur proposition de M. Guy Lafrenière, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-06-20-06

D'ENTÉRINER le mandat de services professionnels octroyé à la firme d'architectes Groupe conseil Artcad (1990) inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité relativement à la construction des nouveaux bureaux administratifs de l'Administration régionale Baie-James, pour un montant maximal de 9 895 \$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER l'Administration régionale Baie-James à négocier et signer une entente avec la Ville de Matagami pour un montant maximal de 275 000 \$, laquelle contiendra notamment les informations ci-après :

- La vente d'un immeuble situé sur la rue Galinée, à Matagami et portant un nouveau numéro de lot au Cadastre du Québec, lequel lot résultera d'une opération cadastrale de fusion des lots 5 984 120, 5 984 122 et 5 984 123 (l'« Immeuble »);
- La démolition des bâtiments situés sur l'Immeuble et les frais engendrés par sa disposition;
- La préparation du terrain, incluant la caractérisation environnementale et les branchements municipaux;

D'AUTORISER l'Administration régionale Baie-James à acquérir l'Immeuble auprès de la Ville de Matagami, une fois que cette dernière en deviendra elle-même propriétaire, et à signer un acte de vente devant notaire;

D'AUTORISER l'Administration régionale Baie-James à lancer un appel d'offres public pour des services professionnels en architecture visant la conception des plans et devis et la surveillance de chantier pour la construction de ses nouveaux bureaux administratifs;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste ou signer tout document qu'elle juge utile ou nécessaire dans le cadre de ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2023-2024 SUR L'APPLICATION DU *RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE*

Le rapport annuel 2023-2024 sur l'application du *Règlement de gestion contractuelle* est déposé pour information.

5. ENTENTES ET PARTENARIATS

5.1. STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES – PRIORITÉS RÉGIONALES 2025-2029

CONSIDÉRANT QUE la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 5 avril 2012 et sanctionnée le 3 mai suivant;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement est tenu, après consultation, de réviser la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales est responsable de l'application de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3);

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales a annoncé l'amorce des travaux régionaux en août 2023;

CONSIDÉRANT la mise en place du comité directeur régional ayant pour rôle de mener les travaux d'identification des priorités régionales en août 2023 (résolution ARBJCA-2023-08-10-38);

CONSIDÉRANT les travaux réalisés et le dépôt à la ministre des priorités par ce comité en avril dernier.

Sur proposition de M. Jacques Fortin, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-06-20-07

D'APPROUVER les priorités de la Baie-James, soit :

- Renforcer l'attractivité de la Baie-James pour favoriser l'établissement durable de nouveaux arrivants et l'enracinement des Jamésiens à leurs milieux de vie;
- Positionner le cheminement éducatif des Jamésiens comme pilier de la vitalité des communautés;
- Déployer une stratégie en habitation;
- Améliorer la résilience des commerces de proximité et des entreprises de services qui sont essentiels à l'attractivité de la Baie-James et à la qualité de vie des Jamésiens;

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES – DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTES 2023-2024

CONSIDÉRANT la signature de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2018-2023;

CONSIDÉRANT le dépôt de la reddition de comptes annuelle au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Guy Lafrenière.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-06-20-08

D'ADOPTER la reddition de comptes pour la période 2023-2024 ainsi que toutes ses annexes qui y sont liées concernant l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité.

D'AUTORISER la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Denis Lemoyne se joint à la séance à 16 h 04.

5.3. CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – PÔLE JAMÉSIEN D'ÉCONOMIE SOCIALE

CONSIDÉRANT QUE l'économie sociale est un vecteur essentiel au développement socioéconomique de la région;

CONSIDÉRANT QUE le Pôle jamésien d'économie sociale (PjÉS) a été mis sur pied afin d'agir comme table de concertation régionale responsable de la promotion de l'économie sociale;

CONSIDÉRANT QUE le PjÉS collabore, entre autres, avec le réseau des pôles d'économie sociale à l'échelle régionale et le Chantier de l'économie sociale;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie désire soutenir le développement de l'économie sociale pour la période 2024-2025 par le biais d'une convention d'aide financière.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-06-20-09

DE CONFIRMER la volonté de l'Administration régionale Baie-James, pour et au nom du Pôle jamésien d'économie sociale, à poursuivre sa mission et ses activités à la Baie-James dans le cadre de la convention d'aide financière avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;

D'INVESTIR une somme maximale de 12 222 \$;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tout autre entente, contrat ou document administratif notamment avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et le Chantier de l'économie sociale pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES

6.1. FQIS24-001 – BIENVEILLANCE POUR TOUS – CHA

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds québécois d'initiatives sociales et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative vise spécifiquement les personnes à faible revenu, socialement exclues ou isolées, afin de leur fournir un soutien et de les orienter vers les ressources disponibles et qu'elle garantit la complémentarité de son offre de services grâce à des partenariats établis;

CONSIDÉRANT QUE le projet offre des solutions concrètes et tangibles pour améliorer le bien-être mental et la résilience des individus;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorise l'autonomisation des individus et des familles en renforçant leur capacité à agir et à prendre en charge leur propre bien-être.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-06-20-10

D'ACCORDER à Objectif Bienveillance, une subvention maximale de 66 542 \$ pour la réalisation de son projet « Bienveillance pour tous - CHA »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2. FQIS24-002 – RASSEMBLER POUR MIEUX AIDER – VAL-VIL

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds québécois d'initiatives sociales et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE les personnes vulnérables et éloignées du marché du travail participeront à la préparation d'une partie des repas qui seront distribués, tout en bénéficiant d'ateliers visant à renforcer leur autonomie;

CONSIDÉRANT QUE la distribution des collations et repas aux élèves du primaire, du lundi au jeudi, contribuera à leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE les services alimentaires de proximité à prix modique amélioreront la qualité de vie de l'ensemble de la population et favoriseront la sécurité alimentaire de nombreuses personnes à faible revenu.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-06-20-11

D'ACCORDER à Village en santé Valcanton une subvention maximale de 32 908 \$ pour la réalisation de son projet « Rassembler pour mieux aider – VAL-VIL »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3. FQIS24-004 – LA SOUPE POPULAIRE – CHA-CHI

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds québécois d'initiatives sociales et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE l'an dernier, près de 6 000 soupes ont été consommées dans les divers services de garde scolaire, avec une moyenne de 30 soupes servies chaque jour d'école aux enfants en situation d'insécurité alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE le service de soupe-repas proposé dans les locaux de l'organisme accueille chaque jour, du lundi au vendredi, une trentaine de personnes, garantissant ainsi aux individus en situation économique précaire une alimentation adéquate.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Jacques Fortin.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-06-20-12

D'ACCORDER au Carrefour communautaire de Chibougamau une subvention maximale de 23 382 \$ pour la réalisation de son projet « La soupe populaire – CHA-CHI »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4. FQIS24-005 – REPAS ET RESSOURCES POUR TOUS - LSQ

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds québécois d'initiatives sociales et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à des besoins fondamentaux en fournissant des repas accessibles à tous, en atténuant l'isolement social et en informant la population sur les services disponibles;

CONSIDÉRANT QUE les familles à faible revenu sont confrontées à une précarité financière exacerbée par l'inflation et l'augmentation des prix des denrées alimentaires ainsi que des loyers;

CONSIDÉRANT QUE la demande croissante en aide alimentaire souligne l'importance d'un soutien financier pour assurer une réponse efficace et durable aux besoins de la communauté.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-06-20-13

D'ACCORDER au Comité de bienfaisance des Filles d'Isabelle #1150 une subvention maximale de 14 000 \$ pour la réalisation de son projet « Repas et ressources pour tous – LSQ »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

7.1. PDC-117 – PAJEGASQUE EN FÊTE – VAL-VIL

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à la troisième priorité d'intervention de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT) qui est d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QUE l'événement brise l'isolement social, favorise les échanges intergénérationnels et suscite l'implication citoyenne;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur vise à améliorer la qualité de vie des communautés locales en encourageant les interactions sociales et en renforçant les liens entre les résidents.

Sur proposition de M. Guy Lafrenière, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-06-20-14

D'ACCORDER à Camping du Lac Pajegasque une subvention maximale de 7 404 \$ pour la réalisation de son projet « Pajegasque en fête – VAL-VIL »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2. PDC-119 – INITIATION À L'APICULTURE - LSQ

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans la priorité régionale « agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population »;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur encourage l'engagement et la participation des citoyens autour d'un projet commun, favorisant ainsi la solidarité sociale.

Sur proposition de M. Jacques Fortin, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-06-20-15

D'ACCORDER à Comité Lebel Environnement une subvention maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de son projet « Initiation à l'apiculture - LSQ »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3. PDC-122 – LES VEILLÉES ALLUMÉES – CHI

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet soutient l'apprentissage de compétences pratiques et durables;

CONSIDÉRANT QUE la gratuité des ateliers permet une diffusion équitable des connaissances à l'ensemble de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les ateliers valorisent et célèbrent la diversité culturelle, contribuant ainsi à une meilleure compréhension et cohésion sociale.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-06-20-16

D'ACCORDER au Centre d'études collégiales à Chibougamau une subvention maximale de 6 320 \$ pour la réalisation de son projet « Les Veillées allumées – CHI »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4. PF-045 – FESTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE – RAD

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme pour les festivals et que des sommes y sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale permet de promouvoir la musique et les traditions québécoises, enrichissant ainsi l'offre culturelle de la région;

CONSIDÉRANT QUE cet événement favorise le sentiment d'appartenance et la cohésion sociale parmi les résidents et les visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier permet d'offrir une programmation diversifiée et accessible à tous les participants.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-06-20-17

D'ACCORDER à la Localité de Radisson une subvention maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de son projet « Festivités de la Fête nationale - RAD »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5. PIEC-091 – ACHAT D'UNE THERMOPOMPE – MAT

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond à la troisième priorité annuelle d'intervention de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SAOVT) qui est d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QUE l'efficacité énergétique de l'immeuble serait améliorée grâce à cette installation, ce qui contribuerait à des économies à long terme sur les coûts énergétiques.

Sur proposition de M. Guy Lafrenière, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-06-20-18

D'ACCORDER au Centre de la petite enfance des P'tits Maringouins une subvention maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de son projet « Achat d'une thermopompe – MAT »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6. PIEC-092 – RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT – CHA

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts par le promoteur sont essentiels au bien-être des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le projet correspond à la priorité régionale d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population.

Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Jacques Fortin.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-06-20-19

D'ACCORDER à Le Petit Train inc. une subvention maximale de 29 532 \$ pour la réalisation de son projet « Réaménagement du bâtiment - CHA »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7. PIEC-093 – ACQUISITION D'ESTRADES – LSQ

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE les équipements favoriseront le développement d'événements touristiques inclusifs et rassembleurs pour la population;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ces équipements constitue un soutien concret à l'initiative locale par le partage de ces équipements au bénéfice des organismes locaux.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-06-20-20

D'ACCORDER à Club social de la brigade d'incendie de Lebel-sur-Quévillon une subvention maximale de 7 500 \$ pour la réalisation de son projet « Acquisition d'estrades - LSQ »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.8. PIEC-095 – RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN – RAD

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme d'infrastructures et équipements à vocation communautaire et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur souhaite briser l'isolement social des jeunes de la localité de Radisson en offrant un espace extérieur attrayant et stimulant;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur répond à la priorité régionale d'agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population.

Sur proposition de M. Jacques Fortin, dûment appuyée par M. Guy Lafrenière.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-06-20-21

D'ACCORDER à Centre-jeunesse l'Astral de Radisson inc. une subvention maximale de 8 400 \$ pour la réalisation de son projet « Réaménagement du terrain - RAD »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.9. PPE-016 – ÉVALUATION IMMOBILIÈRE DE BÂTIMENTS EN VUE DE LEUR ACQUISITION - MAT

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de prédémarrage d'entreprise et que des sommes y sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE les différentes évaluations s'inscrivent dans une démarche globale de revitalisation du milieu et de respect des normes environnementales;

CONSIDÉRANT QUE le projet est indispensable à la détermination de la viabilité du projet final.

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-06-20-22

D'ACCORDER à 49RM Immogestion inc. une subvention maximale de 11 159 \$ pour la réalisation de son projet « Évaluation immobilière de bâtiments en vue de leur acquisition – MAT »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.10. PSE-012 – PLAN DE TRAVAIL EN MARKETING – CHI

CONSIDÉRANT QUE le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de suivi d'entreprise et que des sommes sont toujours disponibles;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises de la région éprouvent des difficultés à attirer et retenir de la main-d'œuvre, ce qui limite leur potentiel de développement;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur possède des compétences et de l'expérience dans le recrutement de la main-d'œuvre et qu'une collaboration avec certaines organisations est déjà présente;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribuera à accroître la visibilité du promoteur, augmenter sa clientèle potentielle et ainsi miser sur la continuité durable de ses activités.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par M. Jacques Fortin.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-06-20-23

D'ACCORDER à 9475-5014 Québec inc. une subvention maximale de 6 200 \$ pour la réalisation de son projet « Plan de travail en marketing – CHI »;

D'AUTORISER la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. FESTIVITÉS ANNIVERSAIRE DE L'ARBJ

Un deuxième 5 à 7 de festivités avec les clients, promoteurs et entreprises de Valcanton et Villebois se tient ce soir. Les gens sont invités à suivre nos médias sociaux pour plus d'information.

9. DIVERS

9.1. **SERVICE AMBULANCIER DANS LE SECTEUR DE CHAPAIS ET CHIBOUGAMAU**

CONSIDÉRANT la distance routière entre les communautés de Chapais et de Chibougamau et la présence de nombreux villégiateurs entre et autour de ces municipalités;

CONSIDÉRANT QUE ces distances ont un impact significatif sur les délais de déploiement de la chaîne d'intervention préhospitalière, notamment pour le transport en ambulance;

CONSIDÉRANT QUE les soins hospitaliers sur le territoire sont limités et que le temps est précieux en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'il est indispensable que les citoyens puissent bénéficier de services préhospitaliers d'urgence appropriés dans un délai raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité de la population, des visiteurs et des travailleurs est une priorité pour la région.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. André Elliott.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-06-20-24

D'APPUYER la demande de la Ville de Chapais d'augmenter le nombre d'ambulances disponible dans le secteur des villes de Chapais et Chibougamau, et ce, au bénéfice des citoyens de ces villes, mais aussi des villégiateurs situés sur le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. DEMANDE D'UNE RÉGION NORD-DU-QUÉBEC DE CAMIONNAGE EN VRAC

CONSIDÉRANT QUE le courtage en services de camionnage en vrac au Québec bénéficie d'un encadrement législatif et réglementaire;

CONSIDÉRANT QU'il est obligatoire pour tous les camionneurs d'être abonné à un service de courtage de camionnage en vrac, lequel se voit délivrer un permis par la Commission des transports du Québec (« CTQ »);

CONSIDÉRANT QUE la délivrance d'un permis de courtage vise une zone de courtage délimitée par la CTQ à l'intérieur d'une région établie par règlement;

CONSIDÉRANT QUE la région administrative du Nord-du-Québec est divisée en plusieurs zones de courtage, dont celles de Matagami-Quévillon (#190813), Chibougamau-Chapais (#190803) et Baie-James (#190812);

CONSIDÉRANT QUE ces trois zones sont desservies par 53 inscriptions au Registre du camionnage en vrac inscrit dans les zones Matagami-Quévillon et Chibougamau-Chapais et 12 inscriptions dans la zone Baie-James;

CONSIDÉRANT la demande récente de création d'un sous-poste de camionnage en vrac dont l'intention est d'obtenir un permis de courtage en services de camionnage en vrac pour la zone Baie-James;

CONSIDÉRANT l'impact que cette demande pourrait avoir pour les sous postes de camionnage en vrac ayant déjà un permis de courtage en services de camionnage en vrac pour la zone Baie-James et sur les retombées sur les camionneurs de Matagami, Lebel-sur-Quévillon, Chibougamau et Chapais;

Sur proposition de M. Guy Lafrenière, dûment appuyée par M. Jacques Fortin.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-06-20-25

DE DEMANDER à la Commission des transports du Québec la création d'une région de vrac pour la région administrative du Nord-du-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

11. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 22 août à Radisson comme prévu au calendrier.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de M. André Elliott, dûment appuyée par Mme Manon Cyr.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2024-06-20-26

DE LEVER la séance à 16 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

René Dubé
Président

Marie-Claude Brousseau
Directrice générale